

Aujourd'hui les choses sont claires, les orientations contenues dans ce document sonnent le glas de notre administration à réseau déconcentré.

Les orientations de la **démarche stratégique de la DGFIP** s'inscrivent pleinement dans le cadre de la MAP et l'acte III de la décentralisation qui pourraient générer de nouveaux transferts de compétences de l'État vers les collectivités territoriales.

Sans entrer dans le détail des 45 pages, ci après quelques axes développés :

- la montée en puissance de l'échelon régional et inter-régional ;
- l'adaptation des compétences des directions départementales en fonction de leurs moyens ;
- la possibilité de rattacher une petite direction à une autre limitrophe ;
- la structure serait remise en cause (la DDFiP insiste sur la notion de taille critique au niveau du maillage territorial) ;
- l'évolution des implantations en fonction de la cartographie intercommunale ;
- la spécialisation des trésoreries par la création de postes mono ou multi établissement ;
- la logique de spécialisation et fin des trésoreries mixtes ;
- le rattachement du recouvrement de l'impôt des particuliers aux SIP ;
- en terme d'accueil, l'humain deviendrait quantité négligeable au profit de l'e.administration ;
- le pilotage du contrôle fiscal par les DIRCOFI ;
- la régionalisation du pilotage de France Domaine ;
- le développement de nouvelles possibilités permettant le travail à distance et les mobilités ;
- etc...

Ceci est une partie des « pensées et idées » de ce que B. B. décline par video et par écrit en :

- ◆ notre ambition ;
- ◆ notre engagement ;
- ◆ notre méthode.

Cette entreprise de démolition s'accompagnerait de remises en cause fondamentales des droits et garanties des agents.

Ce qui est programmé est bel et bien la fin de notre administration à réseau déconcentré.

Les personnels des autres administrations qui ont été touchés par la RÉATE (Réforme de l'Administration Territoriale de l'État) durant les cinq dernières années ont subi les conséquences amères de cette politique et pourraient témoigner de l'ampleur des dégâts causés.

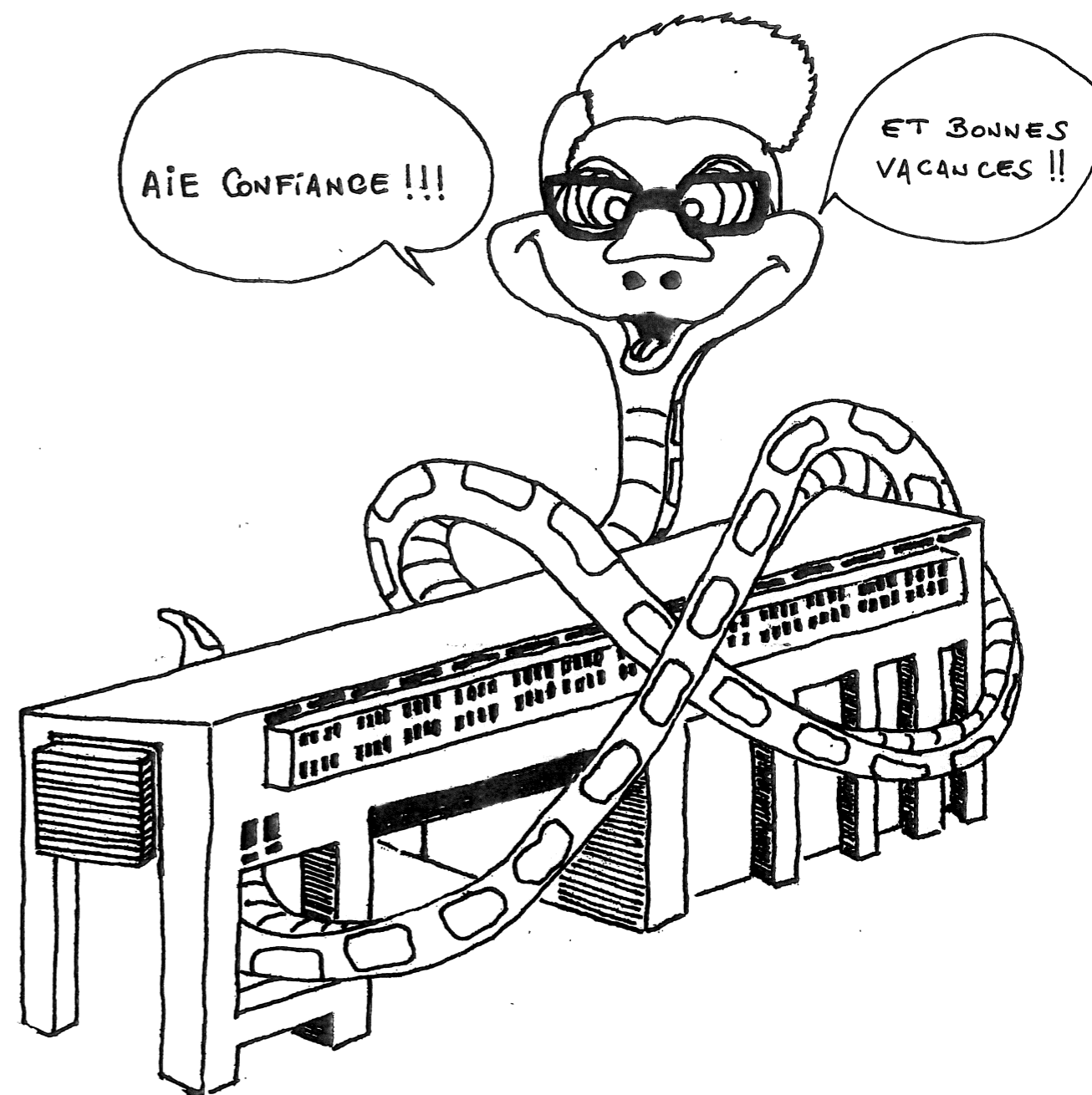
D'ailleurs, le Premier Ministre et la Ministre de la Fonction Publique viennent de confier une mission au Conseiller d'État Bernard Pêcheur afin de réfléchir notamment à *"une gestion renouvelée des ressources humaines"*.

TOUTES CES ORIENTATIONS SONT DANGEREUSES

POUR LES USAGERS car porteuses d'une vision des missions ignorant l'intérêt général et les besoins des citoyens.

POUR LES AGENTS car elles remettent clairement en cause leurs droits et garanties inscrits dans le titre I du statut général des fonctionnaires et les règles de gestion conquises à la DGFIP en matière de carrière et de mutations.

DEMARCHES STRATEGIQUES A BERCY



LE SERPENT B.B TENTE LE COUP DE L'HYPNOSE



La Rapière



Journal d'information de la section
CGT Finances Publiques du Gers - n° 30
juillet 2013

MAP – DÉMARCHE STRATÉGIQUE CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE

D'ici quelques jours, B. B. (Bruno BEZARD, directeur général des Finances Publiques) présentera la démarche stratégique qui n'est ni plus ni moins que le bras armé de la MAP (Modernisation de l'Action Publique) au sein de la DGFIP.

La MAP (pire que la sinistre RGPP) est un plan d'action qui remet en cause les principes d'égalité, de continuité, d'adaptabilité et d'indépendance qui fondent le **Statut Général** des fonctionnaires .

Avec la MAP, le gouvernement entend mettre en cohérence les missions de l'État avec les compétences des collectivités territoriales, et se fixe trois axes :

- 1° *La clarification des missions et des moyens de l'administration territoriale* : c'est la poursuite des choix par missions prioritaires, des actions à court terme sans vision d'ensemble des besoins d'intérêt général, c'est l'obligation pour chaque administration de formuler chaque année des propositions de hiérarchisation, de simplification et d'abandon de tâches ;
- 2° *Le renforcement de l'accompagnement au plan des ressources humaines* : il s'agit en fait de renforcer les mobilités (non choisies) interministérielles et inter-fonctions publiques ;
- 3° *La simplification du fonctionnement et l'allègement des contraintes sur les services* : il s'agira d'harmoniser et de synchroniser les orientations stratégiques des directions sous l'égide des préfets de région.

A l'évidence, les travaux en cours au titre de la MAP s'inscrivent dans la logique des politiques d'austérité, de rigueur liées au pacte budgétaire européen, mises en œuvre aux niveaux européen et national.

Le 29 janvier 2013, le Ministre délégué chargé du budget (Jérôme CAHUZAC), a adressé aux différents ministres des ministères de la Fonction Publique de l'État, une lettre leur demandant de proposer des économies très ambitieuses qu'ils devront réaliser pour les années 2014 et 2015, y compris aux fins du financement du crédit d'impôt compétitivité emplois (20 milliards d'euro pour les entreprises)...

A ces fins, Bercy pour son ministère a élaboré un document d'orientation de 45 pages qui décline un plan d'action sur 3 ans (2013 – 2016) intitulé « **La démarche stratégique de la DGFIP** ».